

<http://www.afpen.fr/L-AFPEN-a-adresse-deux-courriers-a.html>



L'AFPEN a adressé deux courriers à Madame la Ministre

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 4 février 2016

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Nice le 29/12/2015

à Mme Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche

Madame la Ministre,

Nous vous remercions vivement pour l'audience que vous avez bien voulu accorder à notre association qui regroupe les psychologues de l'Éducation nationale du premier degré. Cette audience est pour nous un témoignage de la considération du ministère pour notre profession.

Nous vous exprimons, par ce courrier, toute notre reconnaissance pour votre engagement politique à faire aboutir la création du corps de psychologues de l'Éducation nationale de la maternelle à l'enseignement supérieur, annoncée dans votre communiqué de presse de juillet 2015 et réaffirmée lors de votre discours prononcé au congrès de l'AFPEN à Angers.

Vous avez suscité un espoir pour des milliers de professionnels qui attendent cette décision politique depuis plusieurs dizaines d'années, mettant leur situation en cohérence avec celle de l'ensemble de la profession de psychologue en France et en Europe.

Nous avons insisté lors de cette audience sur la nécessité de consolider ce corps par la création d'une architecture fonctionnelle et non hiérarchique. Cette décision permettra la lisibilité et la visibilité nécessaires dans la chaîne institutionnelle de l'Education nationale pour que les apports de la psychologie soient pris en compte aux différents niveaux décisionnels de l'institution : ministériel, académique et départemental.

Les psychologues amènent une dimension psychologique, tant dans les modalités d'appropriation des apprentissages que dans les moments de crises qui frappent notre institution par exemple. C'est en étant associés à chaque niveau de réflexion de la mise en place des dispositifs que, par l'intermédiaire de leurs représentants fonctionnels, les psychologues de l'Éducation pourront contribuer à faire valoir leurs compétences et leur expertise, en lien avec les équipes pluri-professionnelles internes et externes à l'Éducation nationale.

Nous apprécions la décision de nous associer à un groupe de réflexion et de travail sur l'élaboration d'une telle architecture fonctionnelle avec les autres organisations professionnelles et syndicales.

Nous comptons sur votre attention particulière pour que soit respecté le calendrier initial, seul garant des changements promis : publication du décret de la création du corps de psychologue au cours du premier semestre 2016, intégration des psychologues dans ce nouveau corps en 2016, premier concours de recrutement avant la rentrée scolaire 2017. Il en va de l'avenir de notre profession au bénéfice de tous les usagers.

Madame la Ministre, vous pouvez compter sur notre association pour apporter son appui et sa contribution à l'évolution des questions partagées lors de cet entretien ainsi que pour toute autre question nécessitant le concours des psychologues.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'AFPEN,

Laurent Chazelas, Président

Nice le 26 janvier 2016,

à Mme Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche

Madame la Ministre,

Dans le cadre de l'élaboration de la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale, l'AFPEN s'inquiète fortement du calendrier de la publication du décret qui serait différée par l'ouverture des négociations sur le PPCR dont sa signature est prévue pour décembre 2016.

L'AFPEN demande que le décret concernant les psychologues soit traité indépendamment de ces négociations pour qu'il puisse être publié dès ce premier semestre 2016 et au plus tard en juin. Ce nouveau corps de psychologues de l'Éducation nationale ainsi créé devra être modifié et régularisé de manière concomitante à la signature du PPCR pour bénéficier de ses avancées.

En effet, tout retard mettrait en péril la création d'un statut de psychologue attendue par la profession depuis des décennies et surtout la réforme des modalités de recrutement.

Seul un premier concours spécifique ouvert au plus tard en juin 2017 et proposant un nombre de postes suffisant permettra à l'ensemble des psychologues d'assurer pleinement leurs missions au service de tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'AFPEN,
Laurent Chazelas, Président